



C'EST QUOI ?

LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Organismes génétiquement modifiés (OGM), amiante, ondes des antennes de téléphonie mobile... les applications du principe de précaution sont nombreuses. Mais quel est-il ? Et dans quels cas s'applique-t-il ?

Le principe de précaution est apparu dans les années 1970, en droit allemand. Il a été depuis proclamé dans de nombreux textes nationaux et internationaux. Il a été énoncé pour la première fois lors de la conférence sur la diversité biologique, à Rio, en 1992.

En France, la loi du 2 février 1995 pose ce principe. Il est aussi rappelé dans la Charte de l'environnement de 2004 : « Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage. »

Selon la Commission européenne, ce principe doit être utilisé de sorte que les mesures prises soient proportionnelles au danger potentiellement encouru, que l'action génère plus de bénéfices que de coûts, que la situation soit réexaminée si de nouvelles données scientifiques émergent... La Commission met d'ailleurs en garde : le principe de précaution ne conduit pas à un risque zéro, qui est le plus souvent impossible à atteindre dans la réalité.

De quels types de dangers s'agit-il ?

Il peut s'agir d'atteintes potentielles à la vie humaine ou à un bien naturel. La définition étant large, de nombreux types de dangers peuvent entrer dans le champ du principe de précaution.

Par exemple, en 1994, on a constaté que de nombreuses abeilles domestiques souffraient d'une perte d'orientation qui nuisait aux ruches et à la pollinisation. Un insecticide, le Gaucho, a été soupçonné d'être à l'origine du problème. Il a ainsi été interdit



Observation dans un champ de maïs génétiquement modifié

© endostock/AdobeStock

temporairement sur certaines cultures par le ministère de l'Agriculture français en application du principe de précaution. En 2004, cette interdiction a été élargie à d'autres cultures. Et en 2013, la Commission européenne a restreint l'usage de trois insecticides du même type, appelés néonicotinoïdes (cinq sont totalement interdits en France depuis septembre 2018). De même, comme les effets sur la santé des OGM font débat, de nombreux pays de l'UE ont décidé de restreindre ou d'interdire les cultures d'OGM sur leur territoire.

Le principe de précaution, utile ou néfaste ?

Certains considèrent le principe de précaution comme inutile. La crainte est que les décideurs n'appliquent ce principe à tout type d'activité puisque la certitude scientifique n'est jamais absolue. D'autres estiment qu'il permet de protéger la santé humaine et la planète lorsque les pays sont confrontés à des dangers complexes. **C. B.**

La Commission met d'ailleurs en garde : le principe de précaution ne conduit pas à un risque zéro, qui est le plus souvent impossible à atteindre dans la réalité.